	<p align="center">FICHE DE SYNTHÈSE SITE NATURA 2000</p> <p align="center">A destination des porteurs de projet dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000</p>	<p>Références réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directive « Habitats Faune Flore » n°92/43/CEE du 21 mai 1992 - décret n°2011-966 du 16 août 2011 - articles L.414-4 et R.414-19 du code de l'environnement
<p align="center">Service instructeur (Guichet unique) : DDT, Service Économie Agricole et Rurale Unité Biodiversité et préservation des espaces naturels et agricoles 43 rue Charles Duroselle, 16000 Angoulême ddt-biodiversite@charente.gouv.fr</p>		

<p align="center">Site Natura 2000 CHAUMES DE BOISSIERES ET COTEAUX DE CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE</p>	
Statut : ZSC	Code : FR5400410
<p align="center">Liste des animateurs : http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse-Eau-Risques/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000</p>	
<p align="center">Textes de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté ministériel du 13 avril 2007 portant désignation de la ZSC Chaumes de Boissières et coteaux de Châteauneuf-sur-Charente ; - Arrêté préfectoral du 28 juillet 2009 portant approbation du document d'objectifs du site 	

Description et intérêt du site :

Vaste plateau de calcaires crétaqués faiblement incliné vers le nord-est (vallée de la Charente), limité à ses deux extrémités nord et sud par deux vallons dominés par des falaises. Couvert pour l'essentiel de bois thermophiles associant le Chêne pubescent à des faciès localement purs de Chêne vert. Vaste massif boisé (lieu-dit les Chaumes, Boissières, entre autres) entrecoupé de quelques grandes clairières, cultivées ou non. Quelques pelouses xérophiles et fourrés thermophiles ainsi que de petites falaises calcaires et une chênaie fraîche en exposition nord ajoutent à la diversité écologique de l'ensemble.

<p>Qualité et importance</p>	<p>Complexe de pelouses calcicoles xérophiles (différentes associations rares et originales : à Sabline des chaumes, à Leucanthème à feuilles de graminée, à Sesslerie bleuâtre), de falaises, d'ourlets et de fourrés thermophiles à Nerprun des rochers et de chênaie pubescente infiltrée d'éléments subméditerranéens. Le site est notamment remarquable par le développement exceptionnel pour un secteur centre-atlantique non littoral de peuplements presque purs de Chêne vert (200 hectares). Par ailleurs, la présence d'une importante station d'Aconit tue-loups - espèce montagnarde en aire disjointe - ajoute à l'intérêt biogéographique du site.</p> <p>Le site possède une grande valeur faunistique par la présence de diverses espèces rares et menacées : libellules, coléoptères, reptiles, amphibiens et diverses chauves-souris. Plusieurs espèces d'oiseaux migrateurs ou sédentaires ont également été recensées, principalement dans les pelouses.</p>
<p>Vulnérabilité</p>	<p>La disparition de tout pâturage sur les pelouses précipite la dynamique vers des faciès arbustifs moins intéressants.</p> <p>La pratique de moto tout-terrain peut dégrader certains habitats.</p>

Items concernés au régime d'autorisation propre à Natura 2000 (liste locale n°2)

- 6- Premiers boisements (y compris les taillis courte rotation) (les plantations de vergers, vignes, chênes truffiers ne sont pas concernées) ;
- 7- Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes ;
- 29- Arrachage de haies ;
- 30- Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie inférieure ou égale à 2ha ;
- 32- Affouillements ou exhaussements du sol dont la profondeur ou la hauteur est inférieure à 2m ET qui portent sur une surface supérieure à 100m² ;
- 35- Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste.

Classe d'habitat	· Forêts caducifoliées ;	44 %
	· Forêts sempervirentes non résineuses ;	25 %
	· Autres terres arables ;	10 %
	· Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées ;	6 %
	· Pelouses sèches ;	6 %
	· Autres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges) ;	5 %
	· Landes, broussailles, recrus, maquis et garrigue ;	2 %
	· Rochers intérieurs, éboulis rocheux, dunes intérieures, neige ou glace permanente ;	1 %
	· Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes).	1 %

HABITATS ET ESPÈCES JUSTIFIANT LA DÉSIGNATION DU SITE :

Habitats visés à l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE du Conseil

Habitats d'intérêt communautaire prioritaires :

- 6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi* (0,37 ha) ;
- 6220 - Parcours substepmiques de graminées et annuelles des *Théro-Brachypodietea* (0,88 ha).

Espèces visées à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE du Conseil

Mammifères :

- 1303 – Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*
- 1304 – Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*
- 1308 – Barbastelle d'Europe *Barbastella barbastella*
- 1310 – Minioptère de *Miniopterus schreibersii*
- 1324 – Grand murin *Myotis myotis*

Invertébrés :

- 1041 – Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii*
- 1044 – Agrion de mercure *Coenagrion mercuriale*
- 1046 – Gomphe de Graslin *Gomphus graslinii*
- 1083 – Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*

PRINCIPAUX ENJEUX DU SITE :

	Habitats	Espèces
Intérêt majeur	Complexe de pelouses calcicoles xérophiles, de falaises, d'ourlets et de fourrés thermophiles. Peuplements presque purs de chênes verts	
Intérêt fort	Cavités	

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
Débroussaillage de rejets ligneux (Pelouses calcaires)	Période de dormance et levée de la dormance						Période de dormance					
Entretien de pelouse			Pollinisation des différentes espèces végétales et utilisation par la faune									
Broyage/débroussaillage (Pelouses calcicole et sèche, manteau de genévriers)			Pollinisation des différentes espèces végétales et utilisation par la faune									
Entretien des chemins/sentiers			Pollinisation des différentes espèces végétales et utilisation par la faune									

Les périodes sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques.

Période d'intervention possible

Période de sensibilité

AUTRES ESPÈCES ET HABITATS PATRIMONIAUX :

Habitats d'intérêt communautaire :

3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* (6,25 ha) ;

5130 - Formations à Genévrier commun *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires (6,1 ha) ;

6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (*sites d'orchidées remarquables) (30.59 ha) ;

8210 - Pentas rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique ;

6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Vulpin des près *Alopecurus pratensis*, Sanguisorbe officinale *Sanguisorba officinalis*) (5 ha) ;

8310 - Grottes non exploitées par le tourisme ;

9340 - Forêts à Chêne vert *Quercus ilex* et Chêne à feuilles rondes *Quercus rotundifolia* (123 ha).

Espèces de l'Annexe IV de la Directive Habitat, Faune et Flore et de la Directive Oiseaux



Amphibiens :

Alyte accoucheur *Alytes obstetricans*
Grenouille agile *Rana dalmatina*
Triton marbré *Triturus marmoratus*



Reptiles

Couleuvre verte et jaune *Coluber viridiflavus*
Lézard vert occidental *Lacerta bilineata*
Lézard des murailles *Podarcis muralis*



Invertébrés

Azuré du serpolet *Maculinea arion*



Mammifères :

Murin de Daubenton *Myotis daubentoni*
Murin à moustaches *Myotis mystacinus*
Murin de Natterer *Myotis nattereri*
Pipistrelle commune *Pipistrellus Pipistrellus*
Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii*
Noctule de Leisler *Nyctalus leisleri*
Oreillard roux *Plecotus auritus*



Oiseaux :

Milan noir *Milvus migrans*
Bondrée apivore *Pernis apivorus*
Circaète Jean-Le-Blanc *Circaetus gallicus*
Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*
Busard cendré *Circus pygargus*
Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*
Pipit rousseline *Anthus campestris*
Alouette lulu *Lullula arborea*

Espèces végétales protégées mentionnées dans le DOCOB

Sablaine des chaumes - <i>Arenaria controversa</i>	Crapaudine de Guillon – <i>Sideritis hyssopifolia guillonii</i>
Nerprun des rochers – <i>Rhamnus saxatilis</i>	Lin d'Autriche – <i>Linum austriacum</i>
Leucanthème à feuilles de graminées – <i>Leucanthemum graminifolium</i>	Thésium divariqué – <i>Thesium divaricatum</i>
Spirée à feuilles de saule – <i>Spirea hypericifolia (obovata)</i>	Astragale de Montpellier – <i>Astragalus monspessulanus</i>
Aconit tue-loup – <i>Aconitum vulparia</i>	

SYNTHÈSE DE LA RICHESSE DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE :

Patrimoine d'intérêt communautaire	Présent dans l'ex-région Poitou-Charentes	Présent sur le site	
		Total	Dont habitats ou espèces prioritaires
Habitats cités au titre de l'Annexe I de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	66	9	2
Espèces animales citées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	43	9	-
Espèces végétales citées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	6	-	-
Espèces animales et végétales citées au titre de l'Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	-	14	
Oiseaux cités au titre de l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409/CEE	163	8	

PARTICULARITÉ DU SITE :

Arrêté de Protection de Biotope (APPB) « Les Chaumes Boissières »
Arrêté du 22 juillet 1998 portant protection d'un biotope sur les communes d'ANGEAC-CHARENTE, BOUTEVILLES, GRAVES-SAINT-AMANT.

Site web du site Natura 2000 :

<http://chaumesboissieres.n2000.fr/>

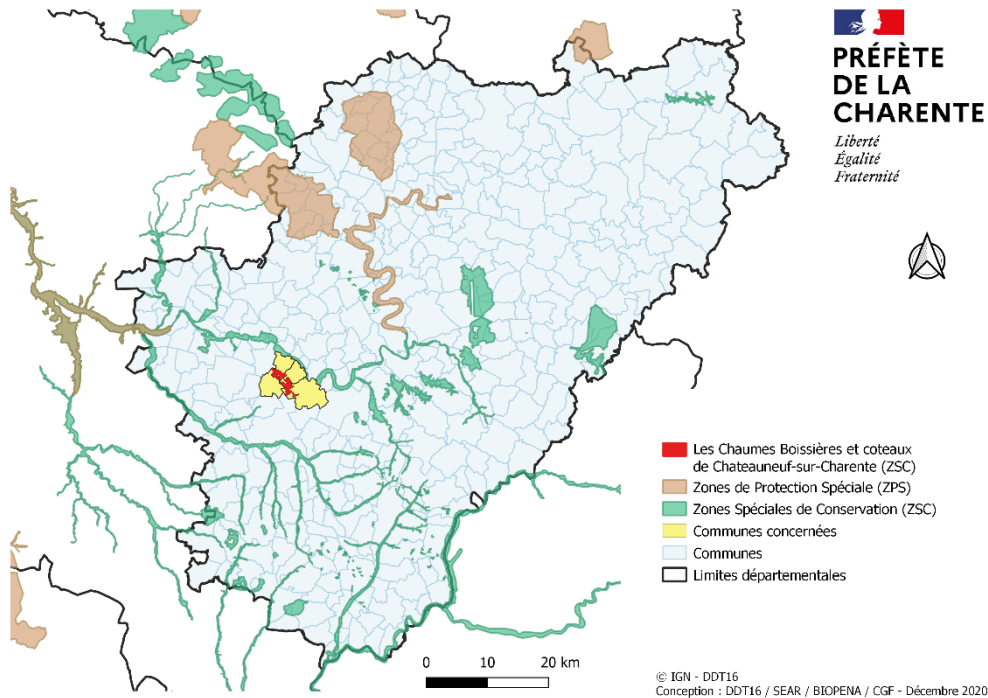
Pour plus d'informations sur les principales espèces patrimoniales du site :

<https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR5400410.pdf>

Pour consulter le DOCOB :

<http://chaumesboissieres.n2000.fr/ressources-utiles/bibliotheque>

Localisation du site Natura 2000 en Charente :



Communes concernées : Angeac-Charente, Bouteville, Châteauneuf-sur-Charente, Graves-Saint-Amant

Autres sites Natura 2000 en relation avec le site :

- ZPS FR5412009 : Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents

Périmètre des Chaumes de Boissières et coteaux de Châteauneuf-sur-Charente :

